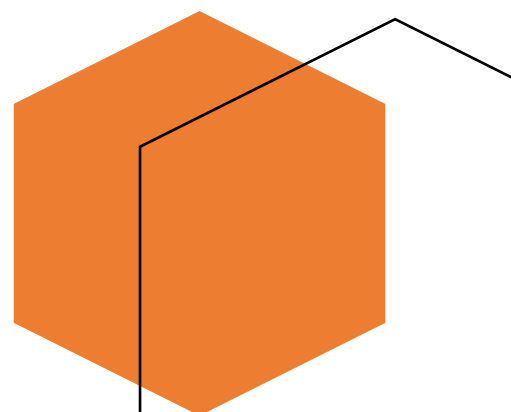
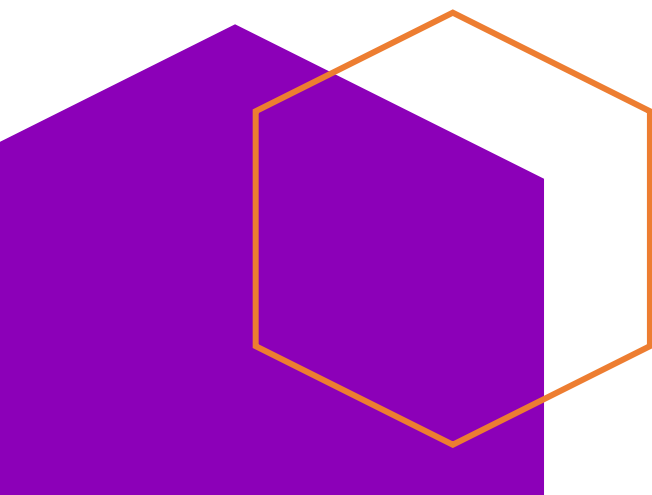


43^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU

Résumé



24 février - 13 mars 2020



Ouverture de la session

M. Tijani Muhammad-Bande, Président à l'Assemblée Générale des Nations Unies, (PAGNU)

Il est extrêmement important que les États membres et les parties prenantes continuent d'accorder une attention particulière à toutes les questions concernant les droits de l'homme, en particulier : les droits de l'enfant, l'égalité des sexes et la violence basée sur le genre, les droits des réfugiés et des migrants. Bien que 30 ans se soient écoulés depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), des lacunes demeurent qui ne permettent pas de garantir que les droits de l'enfant soient pleinement promus, protégés et respectés. Nous avons besoin de compiler des actions pour mettre fin à l'exploitation des enfants, protéger les enfants dans les situations de conflit et de veiller qu'ils aient accès à la nutrition, aux services de santé, à la protection et à une éducation de qualité.

M. António Guterres, Secrétariat Général des Nations Unies (SGNU)

Le SGNU a lancé un Appel à l'Action pour les droits de l'homme — des civils sont pris au piège dans des zones de guerre, affamés et bombardés en violation manifeste du droit international ; les femmes et les filles sont victimes d'exploitation et d'abus sexuels ; des militants de la société civile en prison ; les minorités persécutées ; nous assistons à une augmentation de la faim dans le monde ; et enfin et surtout, un nouvel ensemble de défis est né des problèmes émergents tels que le changement climatique, le changement démographique, l'urbanisation rapide et l'évolution de la technologie. Les gens ont été laissés pour compte, les craintes grandissent, la division se répand. Le scénario politique n'aide pas la situation. Face à ces défis, il y a une réponse : les droits de l'Homme.



Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Droits de l'Homme aux Nations Unies

Les menaces pour les droits de l'Homme sont peut-être en hausse, mais il en va de même pour les solutions pratiques fondées sur des normes solides en matière de droits de l'homme. Les accords multilatéraux des dernières années sont des solutions pratiques s'ils sont pleinement mis en œuvre. Les jeunes doivent faire partie de la solution. Notre objectif est de préparer la future génération à un monde qui puisse nourrir la liberté, la dignité et la paix.

Table ronde annuelle des hauts responsables sur l'intégration des droits de l'Homme

30 ans de développement de la Convention des Droits de l'Enfant : défis et opportunités

Ouverture

Mr. Tijani Muhammad-Bande, Président de la 74e session de l'Assemblée Générale de l'ONU



Le Président félicite les États membres d'avoir incorporé et mis en œuvre les dispositions de la CNUDE dans leurs lois et programmes nationaux, afin de garantir que les droits de tous les enfants soient respectés, protégés et promus. Il encourage tous les États membres à mettre en œuvre les conclusions et les recommandations de [l'Etude mondiale sur les enfants privés de liberté](#). Le travail de l'expert indépendant Prof. Manfred Nowak qui a présenté ses

conclusions à la 3e Commission de l'AGNU74 a été très apprécié. L'étude donne une bonne compréhension, sur la base de données qualitatives, de l'ampleur de la situation des enfants privés de liberté dans le monde, en identifiant les causes profondes, les conditions de détention et l'impact sur la santé et le développement des enfants. Les enfants ont été consultés au cours de ce processus, garantissant une approche centrée sur l'enfant que nous devrions tous imiter. Il a encouragé les États membres à réfléchir à la manière de mettre en œuvre cette étude dans leur contexte national pour réussir à faire respecter les droits de chaque enfant.

Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Droits de l'Homme aux Nations Unies

Bien que la CNUDE soit le traité sur les droits de l'homme le plus largement ratifié, la réalisation des objectifs de la Convention et de ses protocoles facultatifs reste un défi de taille, les politiques de nombreux États et certaines organisations doivent mieux intégrer et promouvoir les besoins et les droits des enfants (en particulier des filles).

Modérateur, M. Benyam Dawit Mezmur, Membre du Comité des droits de l'enfant

L'intégration des droits de l'enfant nécessite une approche avec des liens entre les secteurs et allant du niveau micro au niveau macro. Il est nécessaire de mieux comprendre le bien-être d'un enfant, en allant au-delà de la santé, nutrition et de l'éducation.

Intervenants

Oscar Fernandez-Taranco, Secrétaire général adjoint pour l'appui à la consolidation de la paix

Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (FCP) soutient des interventions qui encouragent une approche fondée sur les droits de l'enfant. Le FCP soutient quatre domaines dans l'intégration des droits de l'enfant :

1. Créer un espace pour une participation inclusive dans les processus politiques/de consolidation de la paix (les enfants jouent un rôle actif dans la mobilisation de leurs communautés, apportant des solutions à partir de leurs perspectives).
2. Faire en sorte que la voix des enfants compte dans les processus de réintégration (en particulier ceux touchés par les conflits).
3. La protection des droits qui est le fondement essentiel du maintien de la paix.
4. Le rôle transformateur de l'éducation dans la promotion de la culture du respect et de l'inclusion sociale.

Dr. Zsuzsanna Jakab, Directrice adjointe de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

8 millions d'enfants et d'adolescents doivent survivre aujourd'hui, par rapport à il y a 30 ans. Cependant, les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable liés aux enfants sont au point mort. En 2018, 5,3 millions d'enfants n'ont pas atteint leur 5e anniversaire, et la plupart de ces décès auraient pu être évités ou traités grâce à des interventions rapides. La maltraitance des enfants reste un problème mondial avec au moins 41 000 décès par homicide chez les enfants de moins de 15 ans. L'accès des adolescents aux services de santé sexuelle et procréative et à une éducation sexuelle complète demeure un défi majeur. Nous devons donner la priorité aux enfants si nous voulons atteindre le développement durable. Nous devons affronter les nouveaux défis posés par le changement climatique et la pollution atmosphérique afin de protéger l'avenir des enfants et leur droit à un environnement sain et durable.

Afshan Khan, Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale du Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Les droits des enfants sont des droits humains, qui sont au cœur de l'avenir des communautés et des pays, et de l'humanité elle-même. Depuis la ratification de la CNUDE, nous sommes témoins de changements positifs et importants concernant les droits de l'enfant (le taux de mortalité infantile a diminué, le taux de mariage des enfants a diminué, etc.), mais il est également clair que nous devons faire plus. Les droits des enfants continuent d'être limités par une série d'obstacles, certains

inimaginables il y a 30 ans, tels que les changements climatiques, les migrations, les catastrophes naturelles, les flambées de maladies et les conflits qui privent les enfants de leurs droits et de leur avenir.

DEI a cosigné [quatre déclarations](#) prononcées au nom du réseau par Child Rights Connect et trois de ses membres, qui appelaient à l'élaboration d'une stratégie des droits de l'enfant qui s'applique à tous les organes et agences des Nations Unies, ainsi qu'à souligner que la réalisation des droits de tous les enfants est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable.

GENRE

Table ronde des hauts responsables commémorant le 25^e anniversaire de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Accélérer les engagements de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action de Beijing

Allocutions d'ouverture

Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Droits de l'Homme aux Nations Unies

La Déclaration de Beijing d'il y a 25 ans n'était « rien de moins que révolutionnaire » et « forte et attendue depuis longtemps ». Elle énonce que les droits des femmes sont inaliénables, intégraux et indivisibles. Avec quelque 189 pays promettant l'égalité des sexes, le mariage d'enfants a diminué, les femmes dans les emplois rémunérés ont augmenté et il existe beaucoup plus de données sur la violence à l'égard des femmes ; cependant, elle dit également que le programme d'action de Pékin est « inachevé » avec des risques de retournements « réels et connus ». Après 25 ans, il n'y a pas de temps pour la complaisance.



S.E. Trine Rask Thygesen, Secrétaire d'État à la politique de développement du Danemark

Elle remarque que le programme d'action de Beijing est de plus en plus pertinent alors que l'écart entre les femmes et les hommes continue de se creuser. Le Danemark jouant un rôle moteur dans l'autonomie corporelle des femmes à la suite du sommet de Nairobi et de l'IDCP + 25, le prochain Forum sur l'égalité des générations doit être utilisé pour réengager la Déclaration de Beijing et accélérer ses promesses.

Intervenants

Mme. Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes

Au cours des 25 dernières années, l'accès des femmes à la santé et à l'éducation s'est considérablement amélioré, mais avec des progrès « lents et inégaux » sur le front économique. 58 % des femmes employées travaillaient dans le secteur informel, ce qui signifie que les femmes resteraient plus proches de la pauvreté que de la prospérité. La violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG) est restée « silencieuse et endémique » avec 1,78 % des femmes victimes de violence. Le Forum sur l'égalité des générations s'avérera essentiel pour combler l'écart d'inégalité économique et accélérer la réalisation des promesses de Pékin.

Mme Bandana Rana, Vice-présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Elle a souligné que le Comité aidait les États à rendre compte de leur engagement envers la Déclaration en les aidant à évaluer les progrès et l'impact de la Déclaration de Beijing. Pourtant, les réactions et les barrières mondiales contre l'égalité des femmes ont augmenté, l'oppression restant élevée.

Mme Magalys Arocha-Dominguez, experte des droits de l'Homme et de l'égalité des sexes

Les inégalités entre les sexes restent élevées et la régression est une menace — l'agenda n'a pas été achevé en raison du manque de ressources et de visibilité. La pauvreté des femmes a conduit à des formes d'esclavage, les grossesses précoces sont encore endémiques et les stéréotypes misogynes et sexuels alimentent la violence à l'égard des femmes. L'égalité entre les sexes ne peut être atteinte si « les sociétés misogynes, racistes et dominées par les hommes » restent le statu quo.

Item 3 : Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, y compris la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et autres matériels pédopornographiques

Mme Maud de Boer-Buquicchio, Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants

Il ne devrait y avoir aucun doute que la vente et l'exploitation sexuelle des enfants sont parmi les pires crimes et violations des droits humains. Certains des principaux défis concernent les enfants dans les situations les plus vulnérables notamment ; les enfants touchés par la pauvreté, par l'exclusion sociale, vivant dans des zones de guerre, vivant dans des camps de migrants et de réfugiés, les enfants



handicapés, les enfants placés en institution. La justice et les réparations pour les survivants sont rarement octroyées. La vente et l'exploitation sexuelle des enfants se produisent dans tous les contextes et dans toutes les communautés, et c'est pourquoi nous avons besoin d'un engagement ferme de tous les États, et davantage doit être fait au niveau des Nations Unies pour renforcer l'impact du travail effectué par les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales dans la mise en œuvre et le maintien du travail qu'ils servent.

Nous avons besoin d'une approche stratégique qui doit comprendre au minimum des lois adéquates et claires, une politique intégrée de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants et coordonnée dans un cadre institutionnel basé sur les données. Nous devons commencer par nous attaquer aux causes profondes qui nécessite de recréer un environnement dans lequel la vente et l'exploitation sexuelle des enfants ne sont pas ignorées, ni tolérées ni acceptées. Nous avons également besoin d'une volonté politique au plus haut niveau, d'un leadership déterminé et responsable, pour changer la mentalité de la société. Nous devons nous assurer que les enfants connaissent leurs droits et que leur point de vue est important et que leurs actions puissent influencer et défier toute partie prenante.

Au cours de ce dialogue, DEI a prononcé une [déclaration](#) commune au nom de la [Girls Advocacy Alliance](#) (en collaboration avec Plan International et la Fédération Internationale Terre des Hommes) soulignant que les enfants qui ont été vendus ou abusés sexuellement ne sont pas simplement des victimes. Ce sont des survivants qui doivent être autorisés à s'exprimer et à défendre leur droit d'être à l'abri de la violence et de l'exploitation. Comme l'a reconnu la résolution de l'Assemblée générale sur « [Les filles](#) », la GAA a déclaré que les filles étaient les plus touchées par la vente et l'exploitation

sexuelle des enfants, mais la mesure dans laquelle les garçons sont victimes est sous-estimée. La GAA a aussi encouragé une mention spécifique du rôle des hommes et des garçons à l'avenir. Les hommes sont un groupe important de parties prenantes ; ils constituent la majorité des auteurs des crimes, mais ils détiennent également une grande partie du pouvoir pour apporter des changements positifs. La GAA a exhorté les États membres à engager activement les hommes et les garçons dans la sensibilisation, la prévention et le changement des normes ; de poursuivre les efforts de responsabilisation afin de mettre en cause l'impunité pour les crimes et de fournir réparation aux victimes ; et a appuyé le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial.

ÉVÉNEMENT PARALLÈLE

Lancement de la plateforme des droits des filles

Plan International, ONU Femmes, Child Rights Connect

Modérateur Alex Conte, Directeur de Child Rights Connect

La plateforme 1.0 des droits des filles a été lancée pour la première fois en 2017 pour aider les décideurs à s'assurer que les filles ne sont plus laissées pour compte. La [plateforme 2.0](#) des droits des filles est le résultat d'une initiative intégrant l'IA et l'apprentissage automatique.

Rachel Tenorio, responsable de la plateforme des droits des filles, Plan International

- Un rapport de Plan International a été publié en 2017 sur la terminologie employée concernant les filles sur 87 ans dans les documents de politique. Il en découle que la terminologie ne tient pas compte des droits des filles — les filles font face à un double facteur discriminatoire d'âge et de sexe. Ainsi, Plan International a développé une plateforme pour mettre les filles au premier plan. La base de données est un emplacement pour tous les documents de politique pouvant servir de référence. Il était nécessaire qu'elle soit mise tout le temps à jour, ce qui a été fait manuellement.
- Pour y répondre, une nouvelle plateforme a été développée, qui sera désormais réalisée par l'intelligence artificielle et en trois langues. La technologie peut nous faire prendre conscience des biais que nous pouvons utiliser dans notre propre travail. Le champ d'application des bases de données sur les droits des filles a été ouvert à plus de 50 organismes producteurs de documents, à l'exclusion des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales spécifiques à un pays.

ÉVÉNEMENT PARALLÈLE

Les Bonnes Pratiques des Droits de l'Homme — Autonomie des femmes et égalité des genres

Modératrice, ministre des Affaires étrangères de la Norvège, Ine Marie Eriksen Søreide

Les attaques contre les droits des femmes augmentent, la violence contre les femmes est répandue dans les conflits, les femmes sont sous-représentées. La sanction pénale de la violence infligée par le partenaire intime a entraîné un changement de mentalité. L'agresseur et non la victime supporte les conséquences des actes et aura des restrictions de déplacement. L'injustice peut être surmontée et les violations des droits de la femme peuvent être stoppées.

Ouverture

Présidente du Conseil des droits de l'homme, Ambassadrice Elisabeth Tichy-Fisslberger

- Priorité cette année à l'autonomie des femmes, ce qui correspond à l'année du 25e anniversaire de la déclaration de Beijing. Le CDH peut servir à sensibiliser, à préciser et à

compléter les dispositions légales - mais les droits des femmes sont entravés par des mentalités dont il est difficile de se débarrasser.

- L'EPU montre des exemples concrets de recommandations qui sont à la base de changements pour mettre fin à l'impunité + de nombreux mandats au titre des procédures spéciales ont un succès.
- Les progrès peuvent être lents et toutes les bonnes intentions ne deviennent pas toujours réalité - mais cela n'aide pas à se concentrer sur le négatif, les bonnes histoires sont plus inspirantes.

Haute-Commissaire aux Droits de l'Homme, Michelle Bachelet

- Il y a 25 ans, la Déclaration de Beijing reconnaissant les droits des femmes était révolutionnaire. Il faut contrer le recul des droits, mais aussi nous devons continuer à avancer.

Intervenants

Vice-Ministre des Affaires étrangères de la Colombie, Adriana Mejía

- Rôle clé des femmes dans le processus de paix en Colombie. Le gouvernement colombien suit une feuille de route stricte pour l'accord de paix, dont beaucoup sont sensibles au genre. Les mesures d'insertion économique contiennent des spécificités de genre. 25 % des 13 000 ex-combattants en réintégration sont des femmes.

Ministre, PM d'Argentine, M. Proffen

- Projet visant à encourager les femmes à développer des activités commerciales et économiques dans leur ville natale, garantissant leur autonomie économique.

YEMEN

Mise à jour orale par Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Depuis mars 2015, 7 734 civils ont été tués, dont 2103 enfants, et 12 269 blessés en raison d'attaques aveugles, de mines terrestres, d'engins explosifs improvisés et du stockage d'armes et d'explosifs dans des zones résidentielles, par toutes les parties au conflit. Les statistiques réelles sur les pertes civiles devraient être bien plus élevées. Depuis 2015, 3,65 millions de personnes ont été déplacées, dont 410 000 personnes en 2019. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées au risque élevé de traite, de mariage forcé et de violence et d'exploitation sexuelles. Le mariage des enfants est largement pratiqué dans les camps de personnes déplacées, en grande partie à cause de la pauvreté. Les droits des enfants du Yémen sont violés de toutes parts. Une école sur cinq ne peut plus être utilisée en raison directe du conflit et au moins deux millions d'enfants ne sont pas scolarisés. En 2019, 21 attaques contre des écoles ont été documentées par toutes les parties. Le HCDH a également continué de documenter des cas de recrutement et d'utilisation d'enfants dans les hostilités par les Houthis et les forces gouvernementales.

DEI a publié une [déclaration](#) appelant les États membres à cesser tous les transferts d'armes aux parties au conflit et appelant les parties au conflit à cesser immédiatement et à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit armé; et assurer le respect du droit international relatif aux droits de l'homme, y compris le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Dialogue sur le rapport de la Haute-Commissaire sur les recommandations de la Commission d'enquête (Col) sur la protection dans le territoire palestinien occupé (TPO)

Mme Ilza Brands Kheris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme :

Le [rapport de la Haute-Commissaire](#) fait état de graves violations du droit international humanitaire qui se sont poursuivies au cours de la période considérée. Au cours de la période considérée, 131 victimes ont été enregistrées, dont 23 enfants tués par les forces israéliennes. Des manifestations ont lieu presque tous les vendredis, pour la plupart pacifiques, mais parfois avec des actes de violence des deux côtés. 39 palestiniens, dont 12 enfants, ont été tués par les forces israéliennes lors de ces manifestations. En Cisjordanie, des cas d'utilisation excessive de la force par les forces israéliennes se produisent toujours, la violence dévastatrice contre les enfants nécessite des mesures immédiates. Il y a un manque de transparence et de responsabilité pour le meurtre et les blessures des Palestiniens. Il est impératif qu'Israël mène des enquêtes efficaces et neutres pour trouver qui est responsable. Il est profondément troublant que les forces israéliennes continuent de recourir à la violence lors des manifestations de la Grande Marche de Retour, car des civils sont impliqués dans ces manifestations. Les violations continues des droits de l'homme sont des carburants pour aggraver la violence.

Abordant la question des mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre des recommandations, Mme Brands Kheris a déclaré que les parties doivent prendre des mesures pratiques. Les premières étapes concernent une enquête efficace qui doit être impartiale, garantir des enquêtes crédibles et significatives et poursuivre les poursuites si nécessaires et veiller à ce que le mécanisme soit en place pour garantir aux victimes de ces crimes des recours.

Intervention de l'État de Palestine :

Le rapport détaille les violations à Gaza et en Cisjordanie. Le mois dernier, les forces d'occupation ont tué plusieurs Palestiniens près des clôtures de séparation. Ces actes témoignent des pratiques violentes en cours des forces israéliennes contre les civils palestiniens. Nous continuerons d'appeler la communauté internationale à obliger Israël à respecter le droit international et nos droits, ainsi que la forte nécessité de garantir la responsabilité. L'absence de justice en Palestine montre le fort manque de responsabilité, et nous appelons fermement l'ONU à le garantir, pour le respect des droits fondamentaux de notre peuple, qui souffre au quotidien.

ÉVÉNEMENT PARALLÈLE

Accès des enfants à la santé (dans le contexte du conflit israélo-palestinien)

Fédération luthérienne mondiale et Médecins du Monde

Allocutions d'ouverture

M. Marco Velasco, coordinateur pays, Médecins du Monde Espagne

Un rapport de Médecins du Monde intitulé « [Le labyrinthe de la santé à Gaza](#) » ont été réalisés, sur la base d'années d'observation, d'entretiens et de déclarations légales de patients et de familles. Les résultats révèlent que l'accès, la qualité, la disponibilité sont les principaux défis de la santé à Gaza. Le blocus en cours (qui en est maintenant à sa 13e année) aggrave tout. Sur la base des conclusions du rapport, nous avons formulé une série de recommandations, notamment que des stratégies de financement à long terme doivent être recherchées. Seulement 40 % du personnel de santé à Gaza est payé périodiquement, ce qui a un impact direct sur les services de santé et la qualité fournis à Gaza. Entre mars 2018 et juillet 2019, 3 agents de santé ont été tués et 803 ont été blessés. Le conflit a un impact énorme sur le développement des services de santé sur le territoire. Toutes ces limitations sévères exigent une énorme nécessité pour les patients de recevoir un système de santé adéquat.

Mme Ghada Majadli, Médecin pour les droits de l'homme Israël, Département des territoires palestiniens occupés

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les enfants de Gaza soient séparés de leurs parents (parce qu'ils n'ont pas obtenu le permis d'accès à la bande de Gaza). Le régime de permis d'accès affecte tous les patients et leurs compagnons. Nous avons appris par des informations de l'armée israélienne qu'en 2018, seulement 44 % des parents ont obtenu le permis, et en 2019, le pourcentage est passé à 60 % en raison de pressions constantes. Pourquoi est-il problématique que les enfants soient séparés de leurs parents? On sait que la séparation peut être une expérience traumatisante pour les enfants, produisant un niveau élevé d'anxiété, de traumatisme et pouvant affecter leur rétablissement.

La communauté internationale a le devoir de tenir les forces israéliennes responsables de la santé des enfants palestiniens et de leurs familles.

Dr Khadra H. Salami, MD, Hôpital Augusta Victoria, Jérusalem :

- Les enfants atteints de cancer ont besoin d'un soutien spécifique fourni par l'hôpital Augusta Victoria (et certains de leurs types de soutien et de traitement ne sont pas disponibles à Gaza).
- Défis auxquels sont confrontés les patients de Gaza (d'un point de vue médical) : absence de diagnostic du cancer de pointe et absence de chimiothérapie conventionnelle ; les parents n'obtiennent pas le permis de sortie à temps pour quitter Gaza pour accompagner leurs enfants malades pour le traitement ; de longs contrôles de sécurité qui retardent souvent l'accès aux soins affectent le pronostic et augmentent le risque de mortalité.
- Défis de l'hôpital Augusta Victoria : une situation financière critique met les patients en danger ; immunothérapie coûteuse pour les patients cancéreux ; espace limité avec 120 % de lits d'occupation.
- Que peut-on faire pour améliorer l'accès à la santé ; tous les enfants doivent être traités sans délai ; la séparation des enfants n'est pas justifiée.

VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

M. Nils Melzer, Rapporteur spécial sur la torture

Le Rapporteur spécial a présenté le [dernier rapport](#) porté sur le concept de torture psychologique. Le mandat sur la torture reconnaît depuis longtemps la torture psychologique ou mentale comme un concept analytique distinct de la torture physique. Des problèmes spécifiques se posent en ce qui concerne l'enquête et la réparation de ce type d'abus, ainsi que le lien entre la torture psychologique et les interrogatoires coercitifs. Le mandat a également consacré un rapport thématique complet sur la pratique de l'isolement cellulaire et a plaidé pour l'élaboration de lignes directrices pour les entretiens non coercitifs et a sensibilisé aux défis de la torture psychologique dans de nombreuses communications. Les pratiques nationales tendent toujours à nier, à négliger et à mal interpréter la torture psychologique.



Dans l'ensemble, l'utilisation des termes de torture psychologique dans la jurisprudence et la défense des droits de l'Homme reste fragmentée et les experts juridiques et médicaux demandent depuis longtemps des éclairages. À la lumière de ces considérations, le présent rapport examine :

- les divergences conceptuelles prédominantes liées à la notion de torture psychologique ;
- propose des définitions pratiques de la torture psychologique et physique ;
- propose des recommandations concernant l'interprétation des éléments constitutifs de la torture ;
- propose un cadre analytique non exhaustif, basé sur les besoins, facilitant l'identification de méthodes et techniques spécifiques susceptibles de remédier à la torture psychologique ;
- illustre comment diverses combinaisons de mesures, de techniques et de circonstances peuvent cumulativement former et créer des environnements générateurs de torture ;
- et il explore de manière préliminaire la possibilité d'actes de base qui peuvent être définis comme de la cybertorture.

Au cours de ce dialogue, DEI a présenté une [déclaration](#) au nom du Groupe d'ONGs pour les enfants privés de liberté, soulignant que les enfants courent un risque accru de subir une torture psychologique lorsqu'ils sont privés de liberté par exemple en isolement cellulaire.

ÉVÉNEMENT PARALLÈLE

Recours supplémentaire à la détention et interdiction de la torture en Amérique latine

OMCT, Commission colombienne des juristes (CCJ)

Nils Melzer, Rapporteur spécial sur la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants

L'interdiction de la torture ne se limite pas aux actes perpétrés à l'encontre de personnes privées de liberté, mais elle est également exercée par les forces de police, nous ne pensons pas aux droits qui sont violés dans les cas de brutalités policières, alors qu'en fait lors du contrôle des foules il y a un risque important. Le [premier rapport](#) du Rapporteur spécial Nils Melzer à l'Assemblée générale des Nations Unies portera sur la question de savoir dans quelles circonstances un recours à la force privative de liberté peut être constitutif de la torture ou de traitements cruels, dégradants ou inhumains. Analysant les types d'instruments utilisés, les armes et les moyens juridiques mis en vigueur :

Nils Melzer est profondément préoccupé par un phénomène mondial de militarisation des forces de l'ordre (Iran, Catalogne, Hong Kong, France, etc.) comme si le peuple était l'ennemi de la police — un état d'esprit dangereux qui contribue à ces violations. Les gouvernements semblent oublier qu'ils représentent le peuple dans une démocratie, ils ne sont pas les ennemis de l'État, mais l'État devrait représenter le peuple au sein d'une démocratie.

Anabella Sibrian, Directrice de la plateforme internationale contre l'impunité au Guatemala, au Honduras et au Salvador

En référence au contexte en Amérique latine : il existe plusieurs traits communs et violations systématiques : les gouvernements dont la légitimité est mise en doute commencent à recourir à un usage accru à la détention et à une oppression des citoyens chaque fois qu'ils se manifestent dans l'espace public (Nicaragua, Honduras et El-Salvador). On constate que l'impunité dans ces types de violations est courante – l'absence de peine pour les crimes commis en 2017 par exemple et il en va de même pour les recours ; cela aura un impact psychologique sur les victimes et la population en général qui ont peur de protester à nouveau, ce qui est une sorte d'oppression.

Ana Maria Rodriguez, conseillère juridique principale, Commission colombienne de juristes (CCJ)

Plusieurs manifestations ont eu lieu en raison du mécontentement de la société colombienne et du manque de mise en œuvre de l'accord de paix et des lois répressives et du non-respect des engagements antérieurs du gouvernement (peuples autochtones, étudiants et différentes régions du pays). La réponse du gouvernement aux manifestations a toujours été et continue d'être une violente oppression.

La participation de l'armée nationale au contrôle des manifestations et à l'utilisation d'armes inappropriées, l'oppression de manifestations spécifiques a été utilisée en premier lieu et non en dernier recours, l'utilisation de munitions et de substances toxiques et dangereuses, des armes meurtrières ont également été utilisées de manière incontrôlée-conduisant à blesser les citoyens. 1 100 détentions, mais seulement 65 étaient des détentions légales.

On constate également qu'il existe un nombre élevé de violations à l'égard des femmes qui faisaient partie des manifestations ou tout simplement étant à proximité. Humiliations, coups, abus sexuels ... mais aussi, racisme contre les manifestants. Il y avait également un cas enregistré d'un étudiant de 18 ans tué à Bogota.

Enrique Font, ancien vice-président du SPT, membre du MNP argentin, expert de la mission internationale d'observation des droits de l'homme de l'OMCT au Chili

Témoin de plusieurs violations du droit :

→ à la vie : en novembre 2019, 27 cas de décès en cas de manifestations sociales, deux de ces personnes sont décédées en détention sans savoir ce qui leur est arrivé

→ pour l'intégrité humaine : dans le rapport, les cas étaient inclus, mais plusieurs d'entre eux pouvaient être classés dans la catégorie de la torture compte tenu des conditions données par le Rapporteur spécial, en raison de l'intensité de l'oppression. Les policiers étaient les principaux coupables, mais aussi l'armée - coups avec plusieurs objets (matraques, gaz lacrymogènes, munitions mortelles)

→ torture : utilisation d'armes non létales à la disposition de l'armée qui ne sont pas réglementées - les fusils à plomb ne sont pas autorisés à être utilisés contre des civils, seules des munitions en caoutchouc souple peuvent être utilisées pour disperser la foule.

⇒ La responsabilité de l'État est indéniable.

Représentant de l'État de Colombie

La Colombie garantit les droits de manifester en tant qu'expression de la démocratie. Le président a instauré un grand dialogue comme canal de communication avec les citoyens jusqu'au 15 mars où les gens peuvent exprimer leurs préoccupations et des réformes juridiques peuvent être introduites en tenant compte des demandes des gens. L'État prend également en compte le droit des personnes à se déplacer dans la ville sans être pris dans les manifestations, il y a un équilibre à maintenir. Le gouvernement a refusé la violence qui détruit les infrastructures et le vandalisme dans la ville. Les forces de l'ordre agissent conformément aux normes internationales et n'interviennent qu'en cas de force extrême et sont exécutées conformément aux normes internationales. Des mesures disciplinaires sont appliquées en cas de plainte.

Examen périodique universel

Le Conseil a adopté 14 décisions relatives aux rapports de l'EPU, parmi lesquelles:

Résultat de l'EPU Italie - La présidente du Conseil a informé que sur 306 recommandations, l'Italie en avait accepté 292 et en a noté 12. Certains orateurs ONG ont regretté que l'Italie n'ait accepté que partiellement la recommandation sur les droits des migrants réguliers et irréguliers. Ils ont appelé l'Italie à adopter le Pacte mondial sur les migrations et à accroître les mesures visant à réduire les inégalités sociales auxquelles sont confrontés les enfants migrants et roms. Ils étaient également préoccupés par l'augmentation de la violence sexiste et du fémicide, ainsi que par les abus commis sur les enfants par l'Église catholique.

Résultat de l'EPU Égypte - Sur 372 recommandations reçues, 294 bénéficiaient du soutien de l'Égypte et 51 avaient été notées. L'Égypte a déclaré qu'elle respectait les normes internationales en matière de détention provisoire et de traitement des détenus. Selon l'Égypte, les droits des enfants dans le système judiciaire sont essentiels, avec des peines plus clémentes pour les délits commis par des mineurs, et ceux de moins de 15 ans doivent comparaître devant le tribunal pour mineurs. Cependant, les orateurs ont noté que des manifestants, des avocats et des défenseurs des droits de l'homme avaient été harcelés, arrêtés, disparus et tués. Ils ont appelé à des amendements aux lois qui violent les droits à la liberté de réunion et d'expression. Le Caire a également été citée comme l'une des villes les plus dangereuses pour les femmes et les filles en raison du harcèlement sexuel et de la violence.

Résultat de l'EPU Bolivie - Sur 238 recommandations reçues, 206 bénéficiaient du soutien de la Bolivie, 31 étaient notées et une bénéficiait du soutien partiel du gouvernement. Un certain nombre d'orateurs ont félicité le gouvernement pour ses efforts visant à garantir la santé sexuelle des femmes et à éliminer le travail des enfants. Cependant, ils ont noté qu'une recommandation visant à mettre en place un environnement sûr pour les défenseurs des droits de l'homme n'avait pas été acceptée et ont appelé les autorités à reconsidérer leur position.

Résultat de l'EPU Iraq - Sur 298 recommandations reçues, 245 bénéficiaient du soutien de l'Iraq et 48 avaient été notées. Au cours du débat, les orateurs ont salué la décision de l'Iraq de mettre en œuvre des stratégies nationales pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030, favoriser l'autonomisation des femmes et assurer la protection des enfants, malgré les problèmes de sécurité. Cependant, certains orateurs ont signalé le recours excessif à la force par les forces de sécurité contre les manifestants depuis octobre 2019, ainsi que l'utilisation de preuves obtenues par la torture, exhortant le gouvernement à mener des enquêtes dans tous les cas de violence.

Suspension de la session

En raison de l'épidémie de COVID-19, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a suspendu sa session le 13 mars, 19 postes d'experts étaient à pourvoir et 15 mandats arrivaient à leurs termes. Ils seront prolongés. Le Conseil a en effet adopté sans vote la nomination de 19 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, parmi lesquels :

→ Pour la position de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, Mme Mama Fatima SINGHATEH de Gambie.

→ Pour la position de la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme, Mme Mary LAWLOR d'Irlande.

Le CDH n'a pas pu poursuivre la dernière semaine de la 43e session et malheureusement certains points n'ont pas été discutés (Point 7, dialogues sur la RCA et la RDC). Les résolutions n'ont pas non plus été votées. Il s'agit d'une situation sans précédent et le CDH se réunira à nouveau en fonction de l'évolution de la situation.